

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE ; Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE à Jean-Pierre SAUGERAS, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 22 Septembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-04- 01 C – RUE DE PANAZOL Cession de terrain

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°270. Un riverain limitrophe à ce terrain propose d'acquérir 50 ca. Il a donc été sollicité un géomètre expert ainsi que le service des Domaines.

Il est proposé de lui céder ce terrain à 1€ du m² étant précisé que l'acquéreur supportera les frais de géomètre.

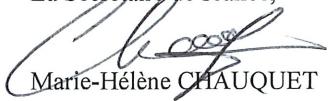
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE M le Maire à céder la parcelle cadastrée section AC n° 270 à M Antoine SOUBRANE, PRÉCISE que celle-ci est vendue au prix 50 € pour 50 centiares, l'acquéreur ayant à sa charge les frais de géomètre

DIT que Mme CHEMIN est en charge des formalités de l'acte administratif

AUTORISE M le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier, y compris financières

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 29 Septembre 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE

